

A N C I E R

www.ancier.fr

**Lettre de Liaison
Communale n° 19
Décembre 2018**



*Le Maire, Nadine Daguet,
Les Adjointés,
Les Conseillers Municipaux,
Vous souhaitent de Bonnes Fêtes
de Fin d'Année et vous présentent
leurs Meilleurs Vœux pour
2019.*

*La Municipalité a le plaisir de vous convier
Dimanche 13 janvier 2019 à 15h à la Mairie - Salle du Conseil
pour partager la Galette et le Verre de l'Amitié
et commencer cette nouvelle année en toute convivialité.*

L'année 2018 s'achève...

. Carnet Rose .

Bienvenue à :

Ève TONDU

le 06/02/2018

Lise BEURET-FOURCAULT

le 02/06/2018

Lilian REVOY

le 09/07/2018

. Carnet Blanc .

Sincères Félicitations à :

Yoann GAY et
Hind ABDELJAMIL

le 12/05/2018

Serge ULAS et
Corinne DÉROSE

le 09/06/2018

Christopher BARRAND et
Elodie BOUCHESEICHE

le 08/09/2018

. Nos deuils .

Sincères Condoléances
aux familles de :

Marie-France SAUVAGEOT

le 30/01/2018

Madeleine BOUCHESEICHE

le 06/08/2018

Roger THIEBAUT

le 04/10/2018

Citoyenneté : L'unique tour des élections Européennes aura lieu le 26 mai 2019. Les inscriptions sur la liste électorale sont possibles en Mairie jusqu'au 29 mars 2019 sur présentation de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Mairie : 13, rue Simon Gauthiot – 70100 Ancier - Tél 03.84.64.84.66 - Email : mairieancier@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Lundi : de 8h à 12h – Mardi : de 13h30 à 18h30 – Jeudi : de 8h à 12h – Vendredi : de 13h30 à 16h30.

En raison des congés de fin d'année, veuillez noter que le secrétariat de mairie sera fermé :

Du lundi 24 décembre au vendredi 4 janvier inclus.

En cas d'urgence, s'adresser au Maire : 06.84.69.74.11 ou l'adjointe au Maire : 06.81.41.43.40

Nous adressons nos remerciements à Mme Nathalie Menestret qui effectuait un stage en Secrétariat de mairie depuis 3 mois et souhaitons la bienvenue à Mme Aude LAMBLIN qui prendra le relais pendant un mois à compter du 7 janvier 2019.



Le Conseil Municipal s'est réuni le **29 OCTOBRE 2018** sous la présidence de Nadine Daguet, Maire, qui a soumis les différents points de l'ordre du jour aux Membres du Conseil :

✓ **Groupement de commandes pour l'achat de papier**

Considérant l'intérêt de rationaliser et faciliter, par la mutualisation, les procédures de marché afin de contribuer à la réalisation d'économies d'échelle sur les achats, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes concernant l'acquisition de papier à imprimer et autoriser Mme le Maire à signer la convention.

✓ **Acceptation de recette**

A la suite de la location de la salle des fêtes, Mr PELLETIER a fait un don de 5.00 € en dédommagement de verres cassés. Recette acceptée à l'unanimité et imputée à l'article 7788 du Budget Primitif 2018

✓ **Tarif des repas du 11 novembre 2018**

Après étude des différents devis pour le repas du 11 novembre 2018, le Conseil Municipal à l'unanimité, a retenu le traiteur Paroty pour la confection du repas du 11 novembre 2018, décidé d'offrir le repas aux élus et aux Ancierois nés avant le 1^{er} janvier 1953, ainsi qu'à leurs conjoints, fixé les tarifs du repas à 29 € par adulte et 10 € par enfant et accepté la recette du montant correspondant à l'état récapitulatif qui sera établi à posteriori à l'article 7088 du Budget Primitif 2018

✓ **Assiette et destination des coupes – exercice 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, a approuvé l'assiette des coupes de l'exercice 2019 dans les parcelles de la forêt communale N° 1, 3, 5, 16, 19_aj et 21_aj. A l'unanimité, il a décidé de vendre sur pied et par les soins de l'ONF, en futaie affouagère les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles N° 1, 3, 5 et 16, de partager, non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles N° 19_aj et 21_aj dont il demande pour cela la délivrance.

A l'unanimité, il a fixé les conditions de vente pour les produits vendus dont le délai d'abattage est fixé au 31/12 de l'année N si vente au 1^{er} semestre N et au 15/03 de l'année N si vente au 2^{ème} semestre N. A l'unanimité, il a fixé les conditions d'exploitation pour l'affouage délivré sur pied ou non façonné dans la forêt communale sous la responsabilité des trois garants (Mrs BONNAVENTURE Dominique - BARGHIONI Gérard - PICHON Philippe) : la fin d'abattage et façonnage est fixée au 15/04/2019 dans les portions 19aj/21aj (fin de vidange au 30/09/2019) et au 15/04/2020 dans les portions 1/3/5/16 (fin de vidange au 30/09/2020)

✓ **Désignation d'un conseiller municipal à la Commission de contrôle Commission Elections**

Considérant la mise en place du répertoire électoral unique au 1^{er} janvier 2019 et qu'à compter de cette date il incombera au Maire de vérifier les demandes d'inscription

et de radier les électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'inscription, une nouvelle commission de contrôle doit être créée en cas de recours devant le Tribunal, composée pour les communes de moins de 1000 habitants du délégué du Préfet, du délégué du Tribunal et d'un conseiller municipal nommé dans l'ordre du tableau, à l'exception du Maire et des adjoints titulaires d'une délégation. Le Conseil Municipal à l'unanimité, a désigné Mme MOISSON Marie-Rose pour siéger à la commission de contrôle à partir du 1^{er} janvier 2019.

✓ **Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la C.C.V.G.**

Après lecture du rapport CLECT rendu par la CCVG, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité ce rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges du 26 septembre 2018 de la CCVG

✓ **Subvention à la section des Anciens Combattants d'Ancier**

Considérant que le versement de la subvention 2017 allouée chaque année à la section des Anciens Combattants d'Ancier n'a pas été réalisé en 2017, la Conseil municipal a décidé à l'unanimité de verser à cette association la somme de 152.00 € au titre de la subvention 2017 et de prélever cette somme à l'article 6574 du Budget Communal 2018.

✓ **Questions diverses**

Mr Dominique BONNAVENTURE fait part des remarques suivantes :

Vente de l'affouage : Il suggère une vente des lots à un prix unique fixé avant façonnage et indépendamment du nombre de stères rendus par les lots au lieu d'une facturation au stère après façonnage. Après débat, le maintien de la facturation au stère qui est plus juste, équitable et transparente a été décidé à l'unanimité.

Parcelles 19 et 21 : Il suggère que le bois sec ne soit pas facturé. Mrs DAGUET et BARGHIONI se rendront dans lesdites parcelles pour en évaluer la qualité et la valeur. Ils prendront également l'attache du garde de l'ONF.

Attribution des lots : Il suggère que le partage soit fait pour les vacances de Noël, ce qui sera le cas dans la mesure du possible (soumis à la date d'abattage par les bucherons professionnels).

Arrêt de bus au centre du village : Il est réprécisé que cette question a été traitée avec le Conseil Départemental en 2015 qui à l'époque a émis un refus au motif que la règle départementale instaure un arrêt de bus par village et que la commune d'Ancier a déjà bénéficié de deux arrêts supplémentaires pour tenir compte de l'étendue du territoire communal. Le coût d'un 4^{ème} arrêt serait donc laissé intégralement à la charge financière de la commune

